

## PR2.2 Avis d'évaluation environnementale

**AVIS PUBLIC**

**AQUABOREAL INC.**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE FERME PISCICOLE TERRESTRE À BAIE-TRINITÉ  
PAR AQUABOREAL INC.**

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet de ferme piscicole terrestre dans le village de Baie-Trinité, à proximité du quartier Petit-Mai, prévoit la construction et l'exploitation d'une nouvelle pisciculture terrestre pour la production de saumon de l'Atlantique, à l'aide d'un système d'aquaculture en recirculation pour l'élevage du poisson.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet, de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante :

[http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no\\_dossier=3211-15-022](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-15-022)

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 29 novembre 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros **418 521-3830** et, sans frais, au 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca).

30 octobre 2024

Cet avis est publié par **AquaBoreal inc.** conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).